

RC

Règlement de la Consultation

Marché négocié

Gestion du service de restauration scolaire
en liaison froide

pour le site

du Lycée international Alexandre Dumas à ORAN

1-22 RESTAU ORAN

DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS : le 08/05/2022 à 12H00

Article 1 –OBJET DU MARCHÉ ET CONDITIONS

1.1 Objet du marché

Le lycée International Alexandre Dumas est présent en Algérie sur 4 sites : Alger (2), Oran et Annaba.

Il scolarise près de 2200 élèves et emploie près de 220 personnes.

Il proposera à compter de la rentrée 2022 un service de restauration élèves et personnels sur son site d'Oran.

Les effectifs nourris sont à titre **évaluatif et moyen** les suivants :

	dimanche, lundi, mercredi, jeudi	mardi
LIAD ORAN		
ELEVES	240	Selon la demande
PERSONNELS	20	Selon la demande

1.2 Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31/08/2027.

1.3 Allotissement

Le présent marché concerne une prestation unique.

1.4 Etendue de la consultation

Le présent marché est soumis à publication et mise en concurrence.

Article 2 – PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

2.1 – Contenu du dossier

Le dossier de consultation comporte les documents suivants :

- Le présent règlement de Consultation (RC),
- Le cahier des clauses administratives (CCAP),
- Le cahier des charges particulières (CCTP),
- L'acte d'engagement (AE)

2.2 - Modification du dossier

Le Lycée International Alexandre Dumas se réserve le droit d'apporter, au plus tard **8** jours avant la date fixée pour la remise de l'offre, des modifications de détail au dossier. Le candidat devra alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par le candidat, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 3 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 4 – PRESENTATION DES DOSSIERS

Les dossiers doivent être rédigés en français. Les pièces fournies devront au besoin être traduites par un cabinet agréé.

Les dossiers seront déposés ou envoyés sous format papier (01 exemplaire) et sous format numérisé (01 exemplaire) **au LIAD BENAKNOUN à ALGER**. Aucun dossier ne pourra être déposé au niveau du LYCEE INTERNATIONAL ALEXANDRE DUMAS à ORAN.

Le candidat devra produire un dossier **complet (sous peine d'irrecevabilité du dossier)** comprenant les pièces suivantes :

DOSSIER ADMINISTRATIF

- **Une liste des documents présentés permettant de vérifier que le dossier est complet,**
- **Les documents présentant les renseignements suivants et dans cet ordre :**
 - licence de l'entreprise, octroyée par les autorités algériennes et indiquant que l'entreprise est autorisée à exercer une activité de restauration collective ;
 - copie des attestations sanitaires octroyées par les autorités algériennes ;
 - éléments relatifs à une certification le cas échéant ;
 - attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet d'une condamnation pour infraction au code du travail ;
 - déclaration sur l'honneur que les prestations seront réalisées avec des personnels recrutés conformément aux procédures algériennes en vigueur et au droit du travail algérien ;
 - modèle de contrat type d'emploi d'un personnel affecté aux prestations demandées ;
 - numéro d'identification fiscale et les attestations de mise à jour sociales et fiscales (CNAS, CASNOS,...) ;
 - extrait de registre du commerce traduit ;
 - attestation d'assurance professionnelle et responsabilité civile en cours de validité ;
 - un relevé d'identité bancaire algérien.

DOSSIER COMMERCIAL

- l'acte d'engagement complété, daté et signé ;
- les cahiers des charges (CCAP et CCTP) paraphés et signés ;
- le règlement de consultation paraphé et signé ;
- L'offre commerciale incluant impérativement et à minima :
 - une présentation des solutions techniques permettant le bon accomplissement de la prestation (adaptation le cas échéant des espaces mis à disposition ; détail des matériels qui y seront installés et leurs spécificités techniques/puissance électrique notamment) et le mode de distribution proposé ;
 - une présentation détaillée de l'espace dédié en amont à la préparation des repas ;
 - une présentation détaillée de l'ensemble des éléments permettant d'assurer la sécurité sanitaire de la prestation sur l'ensemble de la chaîne de prestation ;

- une présentation détaillée des éléments attestant de la qualité des denrées proposées (origine, caractéristiques, type de circuit,..) ;
 - une présentation des animations et repas à thème/à objectif pédagogique prévus ;
 - des exemples de menus
 - les principales références du prestataire
- tout autre document permettant la meilleure appréhension de l'offre présentée.

Tout dossier incomplet sera signalé comme tel par la commission chargée de l'étude des offres et déclaré non recevable à ce titre.

Article 5 – CRITERES D'EVALUATION DES CANDIDATURES

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

Critère A: Qualité des produits proposés/part d'origine biologique et qualité gustative : 30 points

Critère B : Sécurité sanitaire : 30 points

Critère C : Prix de la prestation : 25 points

Critère D : Diversité et démarche pédagogique, repas à thèmes : 15 points

Article 6 – NEGOCIATION

A l'issue de l'étude de l'offre globale, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier ou non avec les candidats. Il pourra dans ce cadre inviter les candidats à négocier sur tous les éléments de l'offre (prix, modalités d'exécution de la prestation).

Article 7 – LISTE DES PIECES A FOURNIR A L'ATTRIBUTION

Le candidat devra notamment justifier par tous moyens de la régularité de la situation de sa société devant les administrations sociales et fiscales algériennes.

Article 8 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES DOSSIERS

Le candidat remettra les **deux dossiers (administratif et commercial) sous format papier ET numérique en une seule remise**. En cas de remises multiples, ou d'envois successifs, la commission chargée de l'étude des offres et déclarera le dossier reçu non recevable à ce titre.

Les dossiers (administratif et commercial) devront être remis ou envoyés sous une seule enveloppe cachetée, qui portera impérativement la mention suivante :

MARCHE
RESTAURATION LIAISON FROIDE ORAN
NE PAS OUVRIR

A l'adresse suivante (exclusivement) :

Lycée International Alexandre Dumas
M Laurent MONIER
Directeur administratif et financier
Chemin Arezki Mouri, Ben Aknoun
16030 - ALGER

Article 9 – VISITE DU SITE / DES LOCAUX MIS A DISPOSITION

Pour toute demande de visite, merci de vous adresser à : adjoint.daf@liad-alger.fr

Article 10 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les demandes de renseignements devront être adressées au LIAD **exclusivement par mail** aux coordonnées suivantes :

daf@liad-alger.fr